



Le 3 janvier 2011

Communiqué Information Réglementée

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article L.233-8 II du code de commerce et l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Date	Nombre d'actions composant le capital social	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables
03/01/11	174 846 625	174 846 625 ⁱ	174 228 920 ⁱⁱ

ⁱ Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

ⁱⁱ A titre d'information, nombre calculé « net » des actions privées de droit de vote.